

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénoillac n° 10 du 5 Juillet 2016

Convocation du 29.06.2016

Présents : Gilles FORT, Sandra VICENTE, Adjoint

Nicolas RAYNAL, Lorraine FONVIELLE, Véréna VOARINO, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Emmanuel BISTES

Absente excusée : Manon ISSERTE

Absente : Karine SZYGENDA et Manon ISSERTE

Procurations : Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE, Corinne MALBERT à Sandra VICENTE, Grégory FABRE à Gille FORT, Nicolas TRICHAUD à Bernard FERRET

Secrétaire de séance : Véréna VOARINO

I - Délibérations

Remplace et annule la délibération n°04_2016_10 en date du 05.04.2016

Objet : Demande de subventions FS IPL pour la réhabilitation d'un bâtiment communal avec implantation d'une boulangerie pâtisserie, d'un espace Santé partagé et d'un aménagement piétonnier reliant les axes « boulangerie/pâtisserie - mairie - agence postale communale ».

Monsieur le Maire explique que suite à la validation du projet cité en objet, il est nécessaire de demander des subventions pour l'aide au financement.

Les montants des investissements ne changent pas, c'est juste la répartition des demandes affectées aux financeurs qui est modifiée.

Le montant total des travaux s'élève à **304 181,04 € HT** ou **365 017,25 TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- demander **le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FS IPL)**

- Etabli un financement prévisionnel suivant :

RÉGION -boulangerie- demandé max 30 %	91 397,76 €
FDT - Piétonnier- demandé max 5,5 %	16 761,20 €
FDT- boulangerie – demandé max 3,7 %	11 424,71 €
DETR – boulangerie + Piétonnier - : obtenu 6,50 %	19 860,00 €
FS IPL – boulangerie + Piétonnier + Espace Santé – demandé max 34 ,14 %	103 901,15 €
Autofinancement	60 836,22 €

autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé : à l'unanimité

Objet : Contribution financière aux frais périscolaires pour les enfants domiciliés hors commune

La Commune de Sénoillac souhaite adopter le système de la répartition intercommunale des dépenses scolaires des écoles publiques, conformément à la Loi du 22 juillet 1983 aujourd'hui abrogée et codifiée dans le Code de l'Éducation sous l'Article L 212-8 ; cette disposition concernant tout particulièrement les modalités de répartition du forfait communal pour les élèves non domiciliés dans la commune d'accueil.

Le principe demeure l'accord des communes d'accueil et de résidence. Le Maire de la commune de résidence, consulté par le Maire de la commune d'accueil donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune pour lesquelles le Maire de la commune d'accueil doit inscrire l'enfant et dans le même temps informer le Maire de la commune de résidence du motif de cette inscription.

La commune de Sénoillac désire fixer le montant à 300,00 €/Enfant à compter de la rentrée 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe la contribution financière aux frais périscolaires pour les enfants domiciliés hors commune à 300,00 €/Enfant et par an à dater de la rentrée 2016-2017.

Approuvé : à l'unanimité

Sur la commune 2 enfants sont concernés :

- 1 enfant déjà scolarisé sur Senouillac et domicilié à Gaillac.
- 1 enfant qui arrive en septembre et domicilié à Fayssac (en précisant que la commune de Fayssac n'a pas donné son accord pour la dérogation).

Attention, cependant la facturation des frais périscolaires devra se faire directement à la famille. M. le Maire précise que les parents sont prévenus.

II – Comptes rendus des réunions et des commissions

1. Taxe sur l'aménagement

La commune a voté en 2013 un taux relativement élevé (5%) ; la diminution de la surface constructible inscrite au PLU et l'augmentation de cette taxe sont en partie la conséquence de l'arrêt des constructions nouvelles sur la Commune (deux permis de construire déposés en mairie depuis l'approbation du PLU).

L'objectif visé serait de revenir à un taux plus « raisonnable » de 2.5% afin de relancer éventuellement les constructions.

En amont, il serait aussi intéressant de consulter le taux pratiqué par les communes voisines afin d'avoir des éléments de comparaison.

En contrepartie, pour ne pas grever le budget de recettes, il pourrait être instauré une taxe sur les terrains constructibles non construits, (réserves spéculatives) mais Il est nécessaire de bien évaluer les conséquences de l'application de cette taxe.

Il existe aussi une autre taxe lors de la vente de terrains à bâtir : taxe sur la plus-value qui revient à la Commune. Mais attention, cette taxe ne s'avère pas incitative à la vente.

La Commission Finances va travailler sur ces hypothèses et proposer un projet au prochain conseil

2. Avis sur le nouveau contour du périmètre intercommunal

Lors de l'assemblée du 5 Juillet, le conseil communautaire a adopté aux 2/3 des votants, le nouveau contour du périmètre de la nouvelle intercommunalité.

3. Projet jeunesse

La Commission Jeunesse s'est réunie le mercredi 8 juin 2016 en présence de :

- Willy AUTHESSERRE (correspondant enfance jeunesse à T&D)
- Marie Pascale BUSQUET (directrice de l'ALAE)
- Delphine NAVARRO (Présidente des Elfes des vignes)
- Mme Marie José Roussel (représentant le SIRP Fayssac/ Cestayrols)
- Bernard FERRET, Sandra VICENTE, Véréna VOARINO et Christine Duriez (Commune de Senouillac)

Cette réunion s'est déroulée dans le prolongement de la réflexion sur « nos ados » menée depuis quelques temps par la municipalité de Senouillac. Les communes voisines ont été sollicitées pour ce projet et elles abondent positivement à cette volonté d'œuvrer dans le but de proposer des actions jeunes vers le public des 12-17 ans au sein de nos communes respectives. Ceci étant, Senouillac souhaite rester le porteur du projet.

L'idée à développer serait de créer un centre de loisirs jeunes/multi-activités, structure qui serait rattachée aux Elfes des Vignes qui dispose des locaux nécessaires.

Attention cependant, ce centre de loisirs pour les 12-17 ans ne serait absolument pas géré par les Elfes des Vignes. Il serait encadré par un animateur issu de la profession ayant les diplômes et la formation nécessaires.

Dans un premier temps l'idée serait de proposer des activités : 10 mercredis après-midi et 5 jours durant les vacances scolaires de Toussaint. Une étude de budget est faite en ce sens.

Une cotisation serait demandée aux parents (même minime), car c'est une des conditions pour bénéficier des financements de la CAF.

4. Conseil d'école

Enfants inscrits à l'école primaire pour la rentrée scolaire 2016-2017 :

PS : 11 ; MS : 9 ; GS : 17 ; CP : 12 ; CE1 : 13 ; CE2 : 14 ; CM1 : 9 ; CM2 : 10. Soit un total de 95 élèves.

Madame la Directrice fait le bilan annuel de la coopérative scolaire.

Sorties du 3^{ème} trimestre : Musée du Cayla (FOL + ateliers) pour les Maternelles ; sorties piscine et fête du vent ; classe découverte.

Pour la fête de la St Pierre, les élèves ont fait une exposition sur la classe découverte, le projet jardin et la fête du vent.

Des jardinières ont été confectionnées et le carrelage de l'escalier recollé.

Des demandes de travaux ont été sollicitées : confection d'étagères en supplément, demande d'une VMC dans la classe 4, fabrication de panneaux pour l'infirmerie et le dortoir.

Commande de tables et de chaises inscrite au budget à faire pour septembre.

5. Assainissement

Gilles FORT a rendez-vous avec la Ste BRUEL vendredi pour des devis sur de l'hydrocurage et pour du curage sur certaines portions du réseau.

Concernant le curage de la lagune, l'appel d'offres lancé court jusqu'au 07/07/2016. Nous n'avons toujours pas de retour des demandes de dérogations auprès de la préfecture et de l'ARS. Gilles Fort va les relancer.

6. Voirie

Le goudronnage du tronçon au fond de la route du Bosc a été enlevé du programme voirie 2016 en raison de travaux de réseau d'eau à venir. Ces travaux sont reportés en 2017.

III Questions diverses

Mutualisation

Projet de mutualisation avec Fayssac, Labastide de Lévis, Rivières et Cestayrols pour l'achat d'un gros broyeur à déchets verts de Ø10/15 autoporté thermique diesel. Les modalités n'ont pas encore été définies. Le but est de faire la demande d'acquisition à Tarn et Dadou afin d'obtenir une participation financière de l'ADEME.

L'idée serait d'avoir la possibilité de faire venir le broyeur au domicile des administrés moyennant une contrepartie financière.

Zéro Phyto en 2017, comment faire ?

La réflexion est menée sur un système à gaz avec un petit brûleur « pietzo ». Pour cela, il faut faire un dossier de demande à Tarn et Dadou pour obtenir du financement via le plan environnement.

Le coût d'investissement du zéro phyto ne devrait pas être énorme mais il y aura un coût de fonctionnement conséquent par le temps passé par les agents communaux.

Haie au niveau de l'ancienne agence postale

Les travaux du passage entre la Rue des Pavillons et l'Avenue des Vignes vont démarrer sous peu. Le maçon n'étant pas disponible avant la rentrée, c'est l'agent communal et l'entreprise de terrassement qui commenceront le gros œuvre.

Elections

Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande de M. CARAYON (Conseiller Régional et Maire de Lavaur) Président de la Fédération locale du Tarn des Républicains pour le prêt de la salle des spectacles pour l'organisation des élections primaires les 20 et 27 novembre 2016.

Demande de réserve parlementaire

Dans le cadre de notre projet de city-stade, une demande sur l'enveloppe de réserve parlementaire a été faite auprès du Député Jacques VALAX. Ce dernier pourrait nous accorder 3 000€ sur l'exercice 2017. Cela nous incite à avancer de quelques mois la réalisation des relevés topographiques dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et d'approfondir la réflexion sur le lieu d'implantation de ce city-stade.

Skate park

Lors de nos multiples rencontres avec les ados de Sénouillacois, certains d'entre-eux avaient émis le souhait d'avoir un skate-park. Des devis ont été demandés et reçus mais ils sont totalement hors budget pour notre commune. Il sera mené une réflexion sur une solution intermédiaire.

Nouvelle agence postale

L'aménagement s'est bien passé. Les derniers petits détails à régler le seront d'ici deux à trois semaines.

Madame Pauthe a bien pris la transition suite aux formations suivies aux côtés de l'ancien agent de la poste et d'un formateur envoyé par le siège de la banque postale.

Petite requête : beaucoup d'administrés demandent à ce que la boîte aux lettres reste proche de l'école pour des raisons pratiques.

Clôture du conseil municipal à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le : 12 Août 2016 à 20h30

Bernard FERRET	Karine SZYGENDA Absente	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Gilles FORT	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Procuration à Lorraine FONVIELLE	Nicolas TRICHAUD Procuration à Bernard FERRET
Corinne MALBERT Procuration à Sandra VICENTE	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE Absente excusée